

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 543 relatif aux élus délégués au Conseil représentatif de la Côte française des Somalis

n° 543

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
9 février 1946

Numéro JO  
n° 4 du 30/04/1946

Date du numéro  
30 avril 1946

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret n° 45-2786 du 9 novembre 1945 portant création d'un Conseil représentatif de la Côte française des Somalis et dépendances (spécialement l'article 13) : Vu les procès-verbaux des réunions en date des 14 et 28 mars 1946 de la Commission de recensement des votes désignée par arrêté n° 380 du 12 mars 1946 et les proclamations des résultats.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Sont déclarés élus délégués au Conseil représentatif de la Côte française des Somalis : A) Collège des citoyens. M. Lippmann. M. Bertrand. M. Carretero. M. Oliva. M. Goyon. M. Rouckert. B) Collège des non-citoyen. Collège somali. M. Bille Douale Ismail. M. Djama Ali. Collège aralie. M. Saïd Ali Coubèche. M. Ahmed Ben Ahmed. Collège dankali. M. Youssouf Abdallah. M. Abdallah Ali.

#### Art. 2

- Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaires, sera communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

**J. Chalvet.**